

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le neuf janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Etaient présents : ISAÏE Michel, MARION Robert, SACCARD Dominique, JOLY Noël, ADENOT Daniel, BRAGARD Marilyne, CHAVY Jean-Philippe, COTHEREAU Claude, JAMMES Elvira, LOBREAU Bernard, Gilles VINCENT.

Secrétaire de séance : Elvira JAMMES

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 23/12/2013

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Date d'affichage : 23/12/2013

Ordre du jour

- Hangar rue de la source- location
- Convention exploitation point de vente camping municipal - saison 2014
- Travaux de renforcement électrique - Brossettes
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2013 est approuvé et visé des membres présents.

1ère délibération - n°1/2014

MARCHE DE TRAVAUX BOULANGERIE - AVENANT 10 - MODIFICATION LOT 7 - CARRELAGE

Monsieur le Maire expose que l'entreprise Sarl CREUSOT CARRELAGE a transmis un devis concernant des travaux supplémentaires non prévus au marché initial, cadre tampon à carreler (sur pompe vide-cave) coût total 515 € HT , soit 615,94 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter le devis de l'entreprise Sarl CREUSOT CARRELAGE pour un montant de 515 € HT, soit 615,94 € TTC
- autorise le Maire à signer l'avenant au marché correspondant.

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 14/01/2014 et publication le 14/01/2014, référence 712 - 14012014-430

2e délibération - n°2/2014

EMPRUNT TRAVAUX BOULANGERIE ET HANGAR - CAISSE D'EPARGNE

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de lancer l'emprunt lié aux travaux de reconstruction de la boulangerie et de l'acquisition du hangar rue de la source car la signature de l'acte est prévu le 20 janvier prochain, comme cela avait été prévu au Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après avoir étudié les diverses propositions, DECIDE :

- d'emprunter la somme de 100 000 € (55 000 € boulangerie + 45 000 € hangar)
- de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne, emprunt à taux fixe à 3,04 %, sur 10 ans, échéance trimestrielle

- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 14/01/2014 et publication le 14/01/2014, référence 712 - 14012014-430

3e délibération - n°3/2014

CREDIT RELAIS TRAVAUX RECONSTRUCTION BOULANGERIE - AVANCE SUBVENTIONS ET TVA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de reconstruction de la boulangerie devraient s'achever courant février 2014, et que, par conséquent, les factures à régler aux entreprises vont toutes parvenir prochainement en Mairie. Des subventions ont été attribuées et notifiées par l'Etat (DGE 81 000 €), le Grand Chalons (FAPC 29 923 €) et la Région (village avenir 20 000 €), et la TVA des travaux sera récupérable car l'opération et les loyers seront soumis à TVA (97 900 € estimation), soit un total cumulé de 228 823 € environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après avoir étudié les diverses propositions, DECIDE :

- d'emprunter la somme de 225 000 € sous forme d'un crédit relais à taux fixe
- de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne, crédit relais à taux fixe à 2,24 %, sur 2 ans, paiement des intérêts au trimestre
- remboursement partiel ou total à chaque échéance sans frais ni pénalité
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 14/01/2014 et publication le 14/01/2014, référence 712 - 14012014-430

4e délibération - n°4/2014

CONVENTION GrDF - HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELERELEVE

Monsieur le Maire a transmis aux conseillers municipaux, à l'appui des convocations, copie de la convention transmise par GrDF concernant l'hébergement de deux équipements de télé-relève.

M le Maire a rencontré M.BUCHILLET, responsable collectivités de GrDF, qui lui a exposé les modalités d'installation d'équipements de télé-relève en hauteur qui permettront à GrDF de facturer systématiquement sur index réels et mettre à disposition des clients des données plus fréquemment. GrDF installera les nouveaux compteurs pour l'ensemble des administrés. Les concentrateurs seront installés à l'ancienne école, chemin du Moulin Brochat et aux garages communaux, chemin de Liboureau (et non pas sur le toit de l'église comme proposé par GrDF).

Durée de la convention : 20 ans, redevance annuelle de 50 € HT par site équipé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec la société GrDF (convention n°AMR-131119-017) concernant l'hébergement de deux équipements de télé-relève
- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 14/01/2014 et publication le 14/01/2014, référence 712 - 14012014-430

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Bâtiments

Travaux boulangerie : il est rappelé que des acomptes sur les subventions allouées doivent être demandés rapidement (Région et Grand Chalons). Un dossier a été adressé à l'expert pour le versement

du solde de l'indemnisation de l'assurance.

L'entreprise chargée du lot 3 « étanchéité », BERTHOUD de Macon, est placée en liquidation judiciaire. L'étanchéité du bâtiment pose un gros problème, la facture est en instance de règlement. Les travaux seront vraisemblablement à refaire.

Des renseignements seront demandés à notre trésorier concernant la durée de l'amortissement du matériel de la boulangerie.

Camping- Piscine

Les membres du conseil municipal se réuniront le mercredi 22 janvier à 20 h en Mairie. Toutes les candidatures reçues leur seront transmises au préalable (candidat à l'exploitation du point de vente et gérance du camping). Une première sélection permettra de convoquer les candidats les plus sérieux. La décision sera prise lors de la réunion de février.

Grand Chalon - eau potable

Environ la moitié des habitants est raccordée au nouveau réseau. Un manque de pression a été signalé.

QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mercredi 5 février 2014 à 20 h 30.

La signature de l'acte concernant l'acquisition du hangar rue de la source aura lieu le 20 janvier à 14 h 30 à Beaune (étude de Me CHEVILLON).

M.MARION demande s'il est prévu un traitement de l'eau de la source et donc de la fontaine, non prévu. Il devra être installé un panneau eau non potable.

Les chéneaux de l'ancienne école doivent être nettoyés.

Le sentier des prés est en très mauvais état, une rénovation serait nécessaire mais l'écoulement des eaux pluviales pose un problème.

Les saignées route de Barizey ont été endommagées.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 45.